

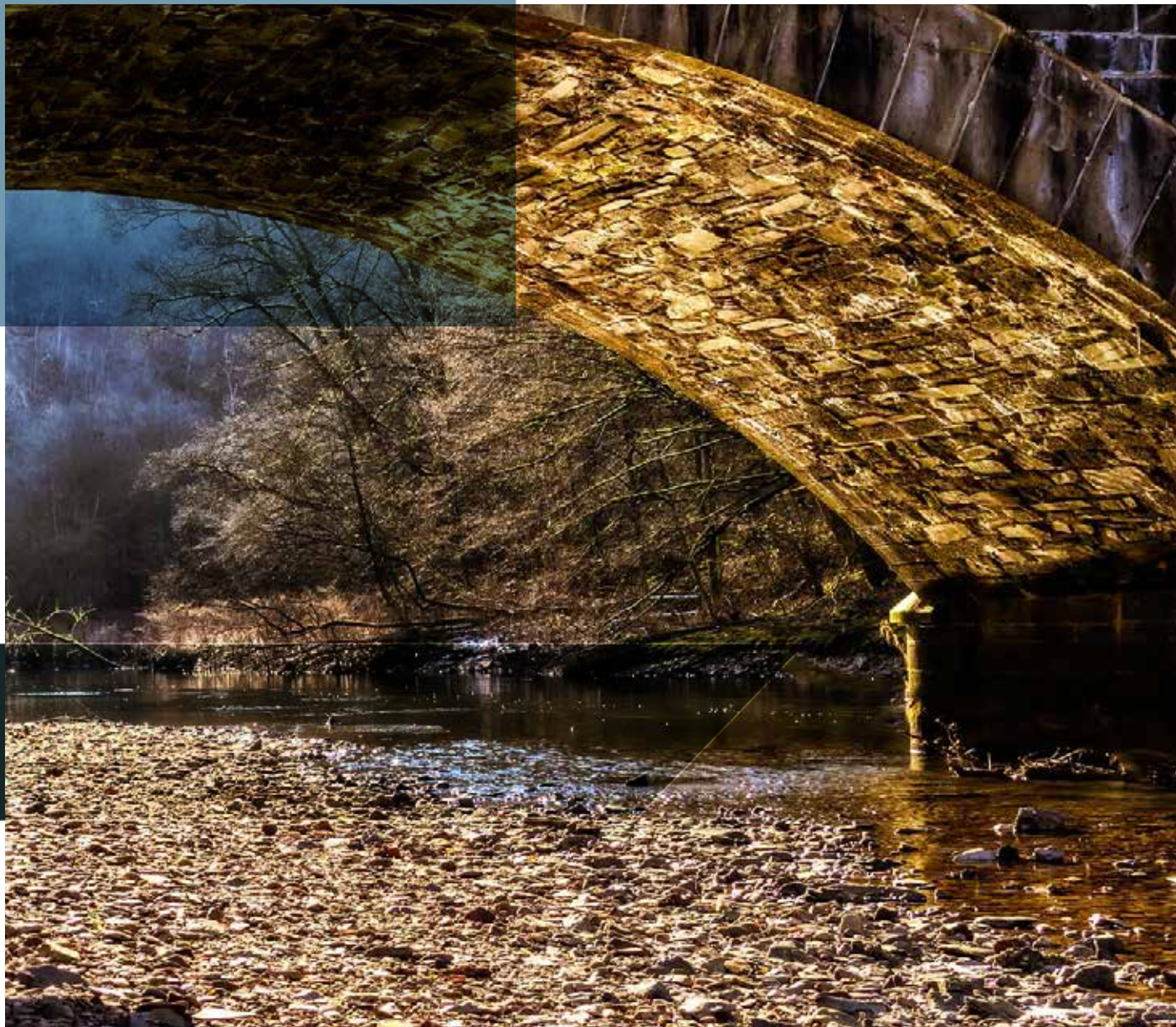


CFPPA
des
HAUTES
PYRÉNÉES
LANNEMEZHAN

Technicien

*certification professionnelle enregistrée
au répertoire national des certifications professionnelles
(RNCP) par l'arrêté du 17/07/2015, de niveau III.*

Rivière GEMAPI



CFPPA des Hautes-Pyrénées
131 rue du Bidalet
65300 Lannemezan
Tél : 05 62 98 07 94
Fax : 05 62 98 30 20
cfppa.lannemezan@educagri.fr



formagri-65-vic.fr

 Agri Nature
& Forêt
Vic-en-Bigorre

Domaine d'activité : Forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche (code NSF 213)

Durée : 970h, soit environ 6 mois, d'octobre à mai

Lieu : antenne de Vic-en-Bigorre 65500 - 11 promenade des acacias Tel : 05 62 31 82 00

Compétences métier :

La fonction du technicien de rivière est d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques.

Il constitue le relais entre les partenaires institutionnels et financiers, les élus locaux, les usagers et les riverains. Ses principales activités sont :

- ✓ Réaliser un état des lieux en effectuant des relevés de terrain appropriés et en classant un grand nombre d'informations sur le bassin versant d'un cours d'eau. Les exploiter afin d'en faire ressortir les principales caractéristiques :
- ✓ Comprendre la dynamique fluviale d'un cours d'eau et réaliser un diagnostic faisant ressortir les dysfonctionnements
- ✓ Construire le plan de gestion d'un milieu aquatique en fonction des objectifs dégagés
- ✓ Concevoir un budget en intégrant les financements possibles, et prévoir le suivi post-travaux de la zone restaurée
- ✓ Concevoir des documents permettant à différents publics la bonne compréhension d'une problématique
- ✓ Développer une argumentation logique et ciblée avec les différents acteurs de la rivière

Programme de la formation :

UF 1 : Pôle diagnostic initial portant sur l'état du milieu biologique et physico-chimique, la typologie de la zone concernée (rivière, zone humide) et l'origine de son dysfonctionnement.....	190h
UF 2 : Pôle de conception du plan de gestion dans le respect de la réglementation en vigueur	150h
UF 3 : Pôle de mise en œuvre du programme de gestion et de son suivi.....	120h
UF 4 : Pôle communication et traitement de l'information.....	90h

Nombre d'heures en centre: 550 h

STAGE en entreprise : 420 h, en 4 périodes, alternées avec les périodes en centre.

Le stage en entreprise doit se faire dans une structure ou deux au maximum (collectivités territoriales, associations ou entreprises réalisant des travaux en rivière, bureaux d'études)

Le maître de stage, lui-même technicien rivière en poste doit permettre au stagiaire d'appréhender les réalités et obligations du métier.

Le maître de stage s'engage à encadrer au mieux le stagiaire dans l'étude qu'il doit mener, et ce dans l'objectif de la production d'un rapport technique de qualité.

Pré-requis :

Les candidats doivent répondre aux exigences suivantes :

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans
- ✓ Être titulaire d'un BTSA* Gestion et Protection de la Nature, d'un BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau, d'un BTSA Aménagements Paysagers ou d'un BTSA Gestion Forestière
- ou
- ✓ Être titulaire d'un diplôme équivalent et satisfaire au test de pré requis : autre BTSA*, BTS scientifique, DUT Génie de l'environnement, niveau 2ème année de Licence en Biologie, Géographie, Droit de l'Environnement, Licence Professionnelle Protection de l'Environnement)
- ou
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de même niveau ou de niveau inférieur mais avec l'expérience professionnelle d'au moins un an en rapport direct avec le contenu de la formation

✓ Certification accessible à la V.A.E.

✓ Débouchés

Salariat possible auprès de :

- Communes, EPCI : Syndicats Mixtes, SIVU, SIVOM
- Conseils régionaux, généraux
- Établissement Public Territorial de Bassin
- Bureaux d'études environnement

✓ Postes :

- Technicien de rivière, agent d'entretien des rivières
- Conseiller technique en aménagement des systèmes aquatiques
- Animateur de bassin versant, animateur

Une attestation ou copie du diplôme sera demandée et jointe au dossier d'inscription pour les stagiaires remplissant les conditions de diplôme ci-dessus. Pour les stagiaires n'ayant pas le diplôme concerné, un CV permettant de vérifier leur parcours professionnel sera demandé.

*BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole